

<p style="text-align: center;">Modalités de candidatures par équivalence (à partir de la 2^{ème} année du cycle de licence)</p>

Candidats concernés par la procédure d'admission par équivalence :

- ressortissants français titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France ou en cours de préparation de ce diplôme,
- ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, titulaires ou préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, en France ou dans leur pays d'origine,
- ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France, au moment de la demande,
- expérience professionnelle ou acquis personnels.

NB : Espace économique européen (EEE) : Union européenne + Islande + Liechtenstein + Norvège.

L'admission fait l'objet d'un examen des dossiers de candidature par la commission de recrutement par équivalence. Les candidatures retenues ne sont soumises à aucune autre modalité (ni oral, ni écrit).

La sélection est conditionnée par la capacité d'accueil de l'ENSACF.

Modalités de candidature :

Le dépôt des candidatures se fait sur le portail « Taïga Admission » à l'adresse suivante : <https://taiga.archi.fr/taiga/>, entre le **9 janvier et le 14 mars 2021**.

La procédure de candidature est entièrement dématérialisée.

- Cliquer sur « accès Admission ».
- Choisir ENSA Clermont-Ferrand.
- Cliquer sur « Créer un dossier ».
- Dans « Session d'admission », choisir « Equivalence 2021 » puis cliquer sur « Accéder à cette session ».

Constitution du dossier de candidature :

- renseignements relatifs au cursus scolaire (bulletins de classe de terminale, résultats et diplôme du bac, autres diplômes accompagnés des attestations de résultats),
- lettre de motivation,
- CV,
- dossier personnel de 20 pages maximum : éléments susceptibles d'attester que l'orientation souhaitée s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation réfléchi, pratique du dessin, activités personnelles particulières, stage...

Sélection des candidatures :

Examen des dossiers de candidatures par la Commission de présélection des dossiers et transmission des résultats par mail, courant mai 2021.

Règlement de frais de traitement du dossier :

Un montant de 37 euros doit être payé en ligne via PAYBOX.

Les boursiers sont exonérés des frais de dossier: joindre la notification définitive d'attribution de bourses 2020/2021.

Quel que soit le résultat de la commission de recrutement par équivalence, aucune demande de remboursement ne sera acceptée par l'école.